

République Française

## COMMUNE de ZELLENBERG

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonctions : 10  
Conseillers présents : 8

#### SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq à vingt heures et neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Zellenberg était réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du 26 juin 2025 et en nombre valable, sous la présidence de :

**Monsieur Christian KELLER, Maire.**

Membres présents : M. José FARINHA, Adjoint, M. Francis EHRSAM, M. Jacques KRIEGUER, Mme Hélène MULLER, M. François PETERMANN, Mme Catherine RENTZ, M. Emmanuel REYNE

Membre absent excusé : :

Membres absents non excusés : Mme Fanny ERMEL, M. Patrick BLANCK

Secrétaire de la séance : Stéphanie MEYNADIER

---ooo0ooo---

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01.04.2025,
2. Taxe Locale sur la publicité extérieure,
3. SIPS : Clé de répartition
4. Tarif de l'eau et de l'assainissement,
5. Dispositif CEA « Fonds Communal Alsace »,
6. Décision du Maire prise dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal
7. Compte-rendu des commissions,
8. Divers.

**POINT N° 1****Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le compte-rendu.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention(s) : 0
----------	------------	-------------------

**POINT N° 2****Taxe Locale sur la publicité extérieure**

Monsieur le Maire présente le dispositif et indique que la taxe locale sur la publicité extérieure est une taxe facultative pouvant être instituée par les communes. Elle frappe tous les supports publicitaires fixes et visibles de toute voirie ouverte à la circulation.

Le Code de l'Environnement prévoit que « chacun a le droit d'exprimer et de diffuser informations et idées, quelle qu'en soit la nature, par le moyen de la publicité, d'enseignes et de préenseignes. Toutefois, dans un souci de protection de l'environnement, la publicité est interdite dans certains lieux ». (articles L581-1 & 4 du Code de l'Environnement)

Monsieur le Maire précise également que la commune de Zellenberg fait partie du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges et que de ce fait elle est soumise à un règlement de publicité qui précise que : « Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des préenseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir les-dite inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.»

En dehors des lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière, toute publicité est interdite sur le territoire national (sauf préenseignes dérogatoires).

Dans les territoires labellisés « Parc Naturel Régional », la publicité est également interdite à l'intérieur des agglomérations.

Seul un RLP (Règlement Local de Publicité établi en application de l'article L. 581-14) permet de déroger à l'interdiction de publicité en agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas fixer de taxe locale sur la publicité extérieure à savoir enseignes, pré-enseignes non numériques et pré-enseignes numériques.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention(s) : 0
----------	------------	-------------------

**POINT N° 3****SIPS : Clé de répartition**

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr et Environs est en cours. Il explique qu'il a été décidé lors du comité syndical du SIPS en date du 08/04/2024 que la répartition de l'actif et le passif se ferait comme pour le calcul des contributions communales, à savoir 50% selon le potentiel fiscal et 50% selon la population DGF.

Avant la dissolution définitive, le comité syndical du SIPS a acté de transférer de manière anticipée le résultat de la vente du camping et des terrains et de la pommeraie qui ont été vendus au courant du premier semestre 2025. Le comité syndical du SIPS a délibéré sur cette répartition et les quatre communes membres doivent maintenant prendre des délibérations concordantes.

Plus précisément, le camping a été vendu à Mme Marie KERN née GNAEDIG au prix de vente de 1 000 000€. Un acte de vente, rédigé par Maître Pierre-Yves THUET, a été signé le 20.02.2025 entre les parties. Par ailleurs, la vente des terrains et de la pommeraie à la commune de Riquewihr pour un montant de 287 000€ a été signée en date du 10.02.2025.

Aussi le calcul a été fait et la répartition de ces ventes entre les différentes communes membres est la suivante :

	Potentiel fiscal N-1	%	Montant Dû	Population totale DGF N-1	%	Montant Dû	TOTAL
<b>Bebenheim</b>	921,188492	20,17%	129 802,38 €	1 008	28,88%	185 859,03 €	<b>315 661,41 €</b>
<b>Mittelwihr</b>	962,377252	21,07%	135 606,19 €	888	25,44%	163 732,95 €	<b>299 339,14 €</b>
<b>Riquewihr</b>	1 422,185657	31,14%	200 396,65 €	1 255	35,96%	231 401,86 €	<b>431 798,51 €</b>
<b>Zellenberg</b>	1 261,073746	27,61%	177 694,77 €	339	9,71%	62 506,16 €	<b>240 200,93 €</b>
<b>TOTAL</b>	4 566,825147	100,00%	643 500,00 €	3 490	100,00%	643 500,00 €	<b>1 287 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de recevoir la somme de 240 200.93 euros correspondant à la part affectée à la commune de Zellenberg selon la proposition ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à titrer cette somme au compte 1068 sur l'exercice 2025.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention(s) : 0
----------	------------	-------------------

**POINT N° 4****Tarif de l'eau et de l'assainissement**

Par délibération, en date du 16 décembre 2024 le Conseil Municipal a approuvé le prix de l'eau fixé à 2,804€ HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2025.

Le SIAEPABE annonce une augmentation de 0.16€ HT du prix de l'eau à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

En ce qui concerne l'assainissement syndical une hausse 0.20€ HT est annoncée à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2025 et passerait donc de 1.30€ HT à 1.50€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de l'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement syndical annoncée par le SIAEPABE et précise que le budget eau et assainissement de la commune ne permettant pas d'absorber cette augmentation, celle-ci sera répercutée dès notification par le SIAEPABE.

**DECIDE** de fixer le prix de l'eau à 2.964€ HT/m<sup>3</sup> à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention(s) : 0
----------	------------	-------------------

#### **POINT N°5**

##### Dispositif CEA « Fonds Communal Alsace »

Le Fonds Communal Alsace (FCA) à vocation à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximums sur la période du mandat municipal et dans la limite d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000€. Il est calculé à partir du taux modulé de la Commune.

**VU** le programme de réfection des trottoirs rue des jardins, route d'Ostheim et rue du Kronenburgweg estimé à 70 348.10 € H.T. selon le devis de TP SCHMITT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les travaux et en décide l'exécution dès que le financement est assuré

**SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre du Fonds Communal Alsace (CEA)

**DIT** que cette dépense sera inscrite à l'article 13461 du budget primitif de la Commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir à cet effet

Pour : 8	Contre : 0	Abstention(s) : 0
----------	------------	-------------------

#### **POINT N° 6**

##### Décision du Maire prise dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire telle qu'établies ci-après et n'émet aucune observation particulière :

Le 16.06.2025 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), Madame Fabienne STRUB section 11 n°135, lieu-dit Harth au profit de Monsieur Denis WURTZ résidant à BEBLENHEIM,

Le 16.06.2025 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), Madame Fabienne STRUB section 10 n°27-128, lieu-dit Burghalden au profit de Monsieur Vincent SIPP résidant à RIQUEWIHR.

Le 26.06.2025 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), Monsieur Jean-Claude HUTTARD et Madame Martine HUTTARD, section 7 n° 286-288, bâtiment sise 15 rue des Jardins 68340 ZELLENBERG au profit de Monsieur Alexis Jean Fernand WAGNER Viticulteur et Madame Lauriane Katarina Marie SELIG Aide-Soignante résidant à BENNWIHR.

#### POINT N°7

##### Compte-rendu des commissions

NEANT

#### POINT N°8

##### Divers

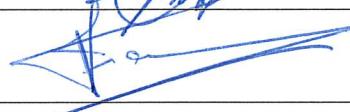
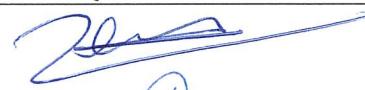
- Panneaux du sentier de la Libération : L'association des Amis du Vieux Zellenberg souhaite que les panneaux qui figurent sur le sentier de mémoire reste installés. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette demande mais précise que le panneau situé au Schlossberg près de la borne Geovino sera déplacé.
- Geovino : Monsieur le Maire indique que l'inauguration du parcours a eu lieu le 11/06/2025.
- Eclairage public : il est prévu de commander des ampoules LED pour le Hartweg et le Kronenburgweg.
- ADAUHR : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il rencontrera l'ADAUHR le vendredi 04/07/2025 dans le cadre d'une demande de modification simplifiée du PLU.
- ONF : Prévoir une visite des forêts de Zellenberg avec l'ensemble du Conseil Municipal et le technicien forestier territorial courant septembre 2025.
- Monsieur José FARINHA informe le Conseil Municipal qu'un habitant du village recherche un jardin à louer et précise que celui situé à l'arrière du 9 rue du Schlossberg est disponible.
- Madame Hélène MULLER demande s'il y a eu des locations de la salle de fêtes ces dernières semaines et Monsieur le Maire fait état des réservations passées et à venir, particuliers et associations confondues.
- Monsieur José FARINHA fait état des différents chemins à réfectionner : chemin du Holzweg (demande de subvention déposée), chemin du Brunnelweg, chemin du Ringenschieleweg, chemin du Gruetweg, chemin du Bergheimerweg.

Levée de séance à 22h17

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01.04.2025,
2. Taxe Locale sur la publicité extérieure,
3. SIPS : Clé de répartition
4. Tarif de l'eau et de l'assainissement,
5. Dispositif CEA « Fonds Communal Alsace »,
6. Décision du Maire prise dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal,
7. Compte-rendu des commissions,
8. Divers.

Suivent la signature au registre des délibérations  
Séance du 30 juin 2025

NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
Christian KELLER, Maire	
José FARINHA, Maire-Adjoint	
BLANCK Patrick	<i>Absent – non excusé</i>
EHRSAM Francis	
ERMEL Fanny	<i>Absente – non excusée</i>
KRIEGER Jacques	
MULLER Hélène	
PETERMANN François	
RENTZ Catherine	
REYNE Emmanuel	